



MAIRIE DE CADENET

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE



« Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ».



Avril 2025

INTRODUCTION

La Commune de Cadenet s'engage depuis de nombreuses années en faveur de l'éducation axant ses actions autour de l'Enfance et de la Jeunesse.

Partenaire avec la Caf dans le dispositif « *Contrat Enfance Jeunesse* » depuis de nombreuses années, celui-ci est devenu la « **Convention Territoriale Globale** » en 2023.

Parallèlement, un *Projet Educatif de Territoire* a été élaboré dans le cadre du dispositif « *Plan Mercredi* » en 2022 pour une durée de 3 ans. C'est un outil qui favorise la mise en place *d'une politique éducative concertée*.

Le *PEDT*, mentionné à l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, « *formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs*.

Le PEDT, qui relève de l'initiative de la commune ou de l'EPCI compétent, est un cadre partenarial matérialisé par une convention. Il prévoit prioritairement, mais non exclusivement, des activités proposées pendant le temps périscolaire et extra-scolaire aux jeunes scolarisés dans les écoles primaires du territoire concerné ».

Il est ainsi déterminé les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires et extra-scolaires mises en place dans le cadre du *Projet éducatif territorial* et du *Plan mercredi* pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires de Cadenet dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Le PEDT constitue :

- Un cadre de référence formalisé pour l'ensemble des partenaires du territoire.
- Un engagement contractuel d'une durée de 3 ans.
- Une démarche progressive soumise à des évaluations.

Il concerne les enfants âgés de 3 à 11 ans scolarisés à Cadenet qui fréquentent les temps d'accueil scolaires, périscolaires et extra-scolaires, leurs familles, ainsi que les jeunes du Collège, notamment au travers du CMJ.

Sa rédaction est une convergence des réflexions menées de concert par les différents acteurs éducatifs de la commune, afin d'améliorer l'articulation et la cohérence des temps de l'enfant.

Les partenaires

Le PEDT constituant un cadre de référence dans lequel les acteurs éducatifs s'inscrivent autour d'actions cohérentes, concertées et complémentaires, un *Comité de Pilotage* a été constitué :

- Les partenaires institutionnels : l'Education Nationale, CAF et DDSCS.
- Les associations locales.
- Le Service Enfance.

Les objectifs poursuivis

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires avec les temps scolaires et familiaux.
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants sur les différentes structures d'accueil.
- Garantir un Projet éducatif cohérent et concerté avec tous les acteurs éducatifs du territoire et les besoins des enfants.
- Proposer des activités riches et variées en lien avec les différents partenaires associatifs du village.
- Soutenir la fonction à la parentalité (mise en place de conférences débats) en lien avec l'intercommunalité qui en a la compétence.
- Sensibiliser les enfants à l'éducation à la citoyenneté (CMEJ) et au développement durable (tri sur les accueils et à la cantine).
- Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme (CCTP, CLAS jusqu'en 2023-2024).
- Soutenir les projets des écoles maternelle et élémentaire.

L'évaluation du PEDT

L'évaluation du PEDT s'est déroulée tout au long des années scolaires par des comités de pilotage et des commissions techniques avec les différents partenaires, notamment lors :

- En amont des conseils d'écoles avec la mise en place de groupes de travail par thématiques réalisés avec les APE, les enseignants, les partenaires associatifs et institutionnels.
- Au sein des Commissions municipales Enfance/Education avec les élus référents en charge de ces thématiques.

1- L'évaluation du PEDT

Le PEDT de Cadenet repose sur la mobilisation d'un partenariat de tous les acteurs éducatifs du territoire.

Un Comité de pilotage est mis en place, afin d'étudier et d'évaluer sa mise en place.

- Sa composition

Le comité de pilotage est présidé par l'adjointe à l'Enfance et est composé par :

- Adjointe au Maire Education/Enfance
- Elus des Commissions Education/Enfance
- Chargée de Coopération territoriale
- Directrices des écoles maternelle du « Cèdre » et élémentaire « Mélina Mercouri »
- Représentants des Associations

- Ses missions

Il s'agit d'un organe d'échanges entre les différents acteurs sur la mise en œuvre du PEDT. Il permet d'identifier les difficultés rencontrées et d'y apporter des solutions, ainsi que des hypothèses d'actions pour atteindre les objectifs fixés.

- Son organisation

Le comité se réunira plusieurs fois par an au regard des disponibilités de tous les partenaires du projet.

La commission municipale Enfance a constitué différentes séances de travail sur le projet de concert avec l'équipe d'animation Enfance.

L'évaluation est un outil essentiel pour les acteurs locaux. Elle permet :

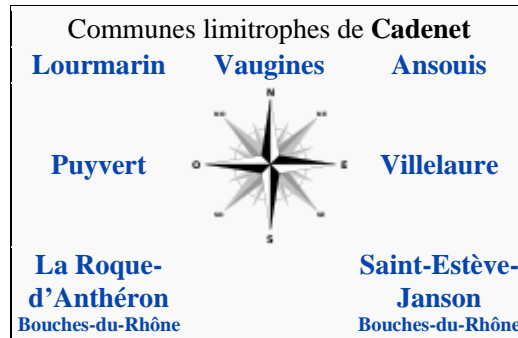
- D'échanger et de communiquer avec l'ensemble des partenaires sur la mise en œuvre du projet.
- D'évaluer les objectifs éducatifs initiaux fixés.
- De procéder à des réajustements en cours de projet, afin de répondre au mieux aux besoins du territoire.

Un soin tout particulier sera mis dans l'élaboration des outils d'évaluation, ainsi que pour les critères.

2- Présentation du territoire

• Géographie

Cadenet est un village surplombant la vallée de la *Durance*, situé sur le versant sud du *massif du Luberon*. 57 km au sud-est d'*Avignon*, 59 km au nord de *Marseille* et 616 km à vol d'oiseau de *Paris*.



• Les atouts et contraintes du territoire

La commune de Cadenet est un village de 4 300 habitants, attractif pour les familles en raison des différents structures d'accueil et équipements présents sur son territoire :

Structures d'accueil :

- Un groupe scolaire : école maternelle « Le cèdre » et école élémentaire « Mélina Mercuri », dont un dispositif inclusif « l'Ulis ».
- Un Collège « Le Lubéron-Michel Tamisier » avec également un dispositif inclusif « L'Ulis ».
- Une Maison de la Petite Enfance gérée par l'intercommunalité comprenant une crèche, le RAM et un LAEP.
- Un accueil de loisirs périscolaire maternel et élémentaire.
- Un accueil extra-scolaire.
- Une étude surveillée au sein de l'école élémentaire.
- Un CLAS jusqu'en juin 2024.

Equipements :

- Un complexe sportif intercommunal avec un gymnase, un terrain de basket et de hand, et une piste d'athlétisme.
- Un skate-park, un City stade et un parc urbain.
- Deux jardins d'enfants publics.
- Un foyer rural.
- Un stade.
- Une bibliothèque.
- Un centre culturel.
- Une Maison du Citoyen.

Ces équipements permettent une offre diversifiée sur le territoire en matière d'activités sportives et/ou culturelles, ce qui est un atout pour les enfants, les parents, les enseignants et les animateurs.

Le tissu associatif est riche et propose une diversité d'activités culturelles et sportives.

- **Les moyens humains**

La Commune de Cadenet s'appuie sur les ressources éducatives présentes sur le territoire :

- Le personnel communal : les animateurs et les Atsem du service Enfance mettent en œuvre, dans le cadre d'un Projet Educatif concerté, des activités et des démarches pédagogiques adaptées aux rythmes des enfants et à leurs besoins. Il représente un maillon important de co-éducation.
- Un coordinateur du CMJ.
- Les acteurs associatifs locaux et partenaires extérieurs.

- **Le public visé par le PEDT**

Les écoles

La commune de Cadenet dispose d'une école maternelle « Le cèdre » avec 130 enfants pour 5 classes et une école élémentaire « Mélina Mercouri » avec 240 élèves pour 10 classes et 1 Ulis.

3- Une réponse globale aux enjeux de co-éducation

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire, afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différentes activités proposées sur la commune de Cadenet, sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires.

L'accent est mis sur une cohérence et une continuité dans les trois temps qui composent la journée d'un enfant : Famille/Ecole/Socialisation de l'enfant.

Des objectifs éducatifs communs sont poursuivis par les différents partenaires :

- ***Garantir la continuité éducative pour la réussite de chacun, notamment en assurant un pilotage régulier au travers d'un comité de suivi qui se réunira régulièrement sur la période du PEDT.***
- ***Proposer une offre éducative, culturelle et sportive de loisirs de qualité en direction des enfants, tout en préservant le développement et le bien-être de l'enfant.***
 - Rendre accessible à tous l'offre de loisirs locale en matière culturelle et sportive.
 - Rendre l'enfant acteur et au centre du projet, tout en favorisant son expression individuelle et collective.
 - Respecter le rythme de l'enfant, son épanouissement et son développement personnel.
 - Poursuivre les actions en partenariat avec les associations culturelles et sportives, et favoriser l'intergénérationnel.

- **Favoriser une ouverture au monde et encourager le vivre ensemble, le respect et la solidarité.**
- Favoriser l’appréhension de nouveaux outils comme l’informatique et en analyser les dangers.
- Promouvoir les valeurs citoyennes de la République : Liberté, Egalité et Fraternité, la laïcité et renforcer la solidarité, le civisme et la lutte contre toutes les discriminations.
- Leur donner les outils pour devenir les citoyens de demain : gestes éco citoyens et responsables (sensibilisation à l’environnement et aux nouveaux enjeux climatiques).

4- Mise en œuvre du PEDT sur le territoire

Le nouveau PEDT s’appuie très largement sur les actions déjà existantes sur le territoire pour les adapter aux besoins des familles, tout en améliorant l’action éducative communale par la mise en place de nouveaux dispositifs.

Semaine scolaire type

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30-8h30 Accueil périscolaire maternel et élémentaire	7h30-8h30 Accueil périscolaire maternel et élémentaire	7h30-18h00 Accueil périscolaire Du mercredi 3-11 ans	7h30-8h30 Accueil périscolaire maternel et élémentaire	7h30-8h30 Accueil périscolaire maternel et élémentaire
11h30-13h30 Pause méridienne élémentaire	11h30-13h30 Pause méridienne élémentaire		11h30-13h30 Pause méridienne élémentaire	11h30-13h30 Pause méridienne élémentaire
16h30-18h00 Accueil périscolaire maternel	16h30-18h00 Accueil périscolaire maternel		16h30-18h00 Accueil périscolaire maternel	16h30-18h00 Accueil périscolaire maternel
16h30-18h00 Accueil périscolaire 6-11 ans	16h30-18h00 Accueil périscolaire 6-11 ans		16h30-18h00 Accueil périscolaire 6-11 ans	
16h30-18h30 Etude surveillée 6/11 ans	16h30-18h30 Etude surveillée 6/11 ans		16h30-18h30 Etude surveillée 6/11 ans	16h30-18h30 Etude surveillée 6/11 ans

STRUCTURES D’ACCUEIL MUNICIPALES 3/11 ANS

- **Accueil périscolaire primaire du matin de 7h30 à 8h30**

Les enfants de 3 à 11 ans sont accueillis de manière échelonnée par des animateurs et des atsem dans deux espaces adaptées aux tranches d’âges : dans la salle périscolaire maternelle pour les 3-5 ans et dans la salle périscolaire élémentaire-Cour pour les 6-11 ans.

Ce temps facilite la séparation avec les parents et permet à chaque enfant de commencer sa journée d’école à son rythme. Les espaces sont aménagés de sorte à ce que chacun y trouve sa place.

- **Depuis la rentrée scolaire 2023-2024, Mise en place d'un accueil périscolaire élémentaire municipal le mardi et le jeudi de 16h30 à 18h en parallèle de l'étude surveillée.**

En concertation avec l'équipe enseignante et l'APE élémentaire, un diagnostic effectué lors de la rentrée scolaire 2022-2023 avait révélé un accroissement exponentiel des effectifs, non-respect des plannings d'inscriptions par les familles et désintérêt de certains enfants perturbant ce temps studieux consacré à l'aide aux devoirs.

- **L'étude surveillée du lundi au vendredi de 16h30 à 18h :**

La commune de Cadenet met en place, sous la responsabilité de Monsieur Le Maire, un service public facultatif d'études surveillées se déroulant dans les locaux de l'école élémentaire, Mélina Mercouri du CP au CM2, et encadré par des enseignants.

Elle est organisée selon les dispositions de l'article 16 du décret n°76-1301 du 28 décembre 1976.

Après un temps de goûter et de détente, les études surveillées permettent d'assurer l'accueil des élèves, afin qu'ils puissent faire dans le calme, en totalité ou en partie, leur travail donné par leur enseignant.

L'inscription est obligatoire auprès du service Régie de la commune.

Objectifs :

- Assurer l'accueil et l'encadrement des élèves en dehors du temps scolaire.
- Instaurer des conditions de travail favorables leur permettant d'effectuer le travail en autonomie.

Fonctionnement :

L'étude surveillée se déroule dans des classes de l'école élémentaire, Mélina Mercouri du lundi au vendredi de 16h30 à 18h00.

De 16h30 à 17h00, les enfants disposent d'un temps de détente et de goûter dans la cour de l'école. Les départs sont possibles sur ce créneau horaire.

De 17h00 à 17h45, les élèves sont répartis en deux groupes par les enseignants présents. Ces derniers s'assurent que les enfants font leurs devoirs et veillent à ce que ce temps soit calme et favorable au travail.

- **La pause méridienne élémentaire de 11h30 à 13h30**

Ce temps a été réfléchi de concert avec le service de restauration scolaire, afin de l'organiser au plus près des attentes et besoins des enfants.

Le temps de repas s'articule autour de 3 services : 11h30, 12h10 et 12h40.

En parallèle, le service Enfance a organisé des temps d'activités libres et au choix des enfants, dans les salles d'activités, dans la cour ou en extérieur.

Confronté à des problèmes de comportements et à des incivilités, un groupe de travail a été mis en place en 2020, afin de réfléchir un outil éducatif responsabilisant les enfants sur ce temps de repas.

Il a été ainsi mis en place un Permis à points, dont une charte signée par les parents et l'enfant qui reprend les droits et obligations de chacun, ainsi que le barème de points.

- **Accueil périscolaire maternel du soir de 16h30 à 18h00**

Ce temps marque la fin de journée pour les enfants âgés de 3 à 5 ans. Il ne s'agit pas d'un temps d'activités à proprement parlé. L'accent a été mis sur un aménagement de l'espace avec différents coins d'activités : dinette, construction, dessins, repos, lecture et cour.

En raison des départs échelonnés, ce temps fluctue aux besoins des enfants.

3 animateurs et 1 Atsem encadrent les enfants jusqu'à 18h00.

- **L'accueil périscolaire du mercredi 3-11 ans de 7h30 à 18h00**

L'organisation de cette journée a été réfléchi par l'équipe Enfance en l'adaptant au plus près du rythme des enfants, de leurs besoins et attentes.

La matinée se déroule par tranches d'âges : 3-5 ans et 6-11 ans. L'après-midi, un temps de sieste est prévu pour les plus jeunes, incluant les enfants qui en font la demande, et des activités pour les enfants âgés de 5 à 11 ans.

L'accent est mis sur le choix des activités par les enfants. La variété est le moteur de ces ateliers, afin de permettre à chacun de découvrir et de sensibiliser à des domaines nouveaux.

Le partage entre pairs est la clé de voûte de notre projet pédagogique.

Le groupe se constitue de 48 enfants encadrés par 5 animateurs diplômés.

- **Depuis les vacances d'octobre 2023, mise en place d'un accueil extrascolaire municipal pendant les vacances** (1 semaine Toussaint, 1 semaine Hiver, 1 semaine Printemps et 3 semaines Juillet) :

Semaines Vacances scolaires

2024-2025-2026

TOUSSAINT 2024	HIVER 2025	PRINTEMPS 2025	JUILLET 2025	TOUSSAINT 2025
Du lundi 21 au Vendredi 25/10 2024	Du lundi 10/02 au Vendredi 14/02 2025	Du lundi 7 au Vendredi 11/04 2025	Du lundi 7 au Vendredi 25 /07 2025	Du lundi 20 au Vendredi 24/10 2025
7h30-18H00 Accueil	7h30-18H00 Accueil	7h30-18H00 Accueil	7h30-18H00 Accueil	7h30-18H00 Accueil

Le projet pédagogique de l'Enfance 2024-2025 a été élaboré conjointement avec l'équipe d'animation Enfance fin août 2024 et présenté pour validation à l'Adjointe référente à l'Enfance.

AVANCEE DES PROJETS DU PRECEDENT PEDT

CANTINE/TEMPS MERIDIEN

- **Généralisation du Permis à points** depuis la rentrée scolaire 2024-2025 sur le temps dans la cour ; une évaluation intermédiaire est réalisée avant chaque période de vacances en concertation avec le Service Enfance et les surveillantes de cantine.
- **Mise en place de la conciliation des Pairs** qui permet de réguler les conflits entre enfants.
- **Repas cantine** en concertation avec une diététicienne et bio 80% avec un circuit court (visites de fermes) : **Plan alimentaire de territoire et Actions partenariales.**
- **Réflexion autour de la sensibilisation des enfants au tri sélectif et au gaspillage alimentaire.**
- **Mise en place des repas à 1 euro pour une durée de 3 ans.**
- **Rénovation complète de la cantine scolaire** en vue de l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et des conditions de travail des personnels. Elle répond aux exigences réglementaires d'hygiène et de sécurité.

ECOLES

- **Soutien logistique et financier de la commune pour l'organisation des classes transplantées.**
- **Financement VPI « Programme Education Nationale »** dans toutes les classes de l'école élémentaire : tableaux, vidéoprojecteurs, tablettes et espaces numériques de travail.
- **Projet « Coin Verdre » à l'école maternelle** : végétalisation, désimperméabilisation des sols et avec un projet autour de la biodiversité en partenariat avec le Parc du Lubéron. Une classe de Grande section travaille sur un atelier annuel sur cette thématique. Ce partenariat s'est étendu à l'alsh extrascolaire.
- **Réflexion avec l'APE maternelle pour un projet d'ombrage de la cour** en continuité avec le projet Coin Verdre.
- **Réalisation d'une étude thermique de groupe scolaire** en lien avec les APE et les enseignants à l'issue de différents groupes de travail en amont : projet de travaux initiaux dès juillet 2025. L'axe poursuivi étant d'améliorer le confort de l'accueil des enfants et des personnels encadrants au sein des locaux scolaires et périscolaires.
- **Charte de l'étude surveillée** mise en place dès la rentrée scolaire 2024-2025 élaborée de concert avec les enseignants de l'école élémentaire. L'objectif poursuivi était de privilégier l'accueil des enfants, afin que les devoirs puissent être faits dans un espace calme et studieux.
- **Sécurité routière aux abords des écoles :**
 - Elargissement du Parvis d'accès aux écoles : Périmètre de sécurité et création de circulations piétonnes revues en lien avec les APE, afin de sécuriser les accès au groupe scolaire.

- Actions de Prévention routière animée par la Police municipale au sein des classes élémentaires.
- **Lutte contre le harcèlement scolaire** et autre menée par la Police municipale lors de la journée internationale contre le harcèlement.
- Réflexion et groupes de travail avec les délégués de classes de l'école élémentaire et le Service Enfance en vue de **l'élaboration d'un règlement commun de l'usage de la cour sur les temps scolaires, périscolaires et méridiens.**
- Amener les enfants à se responsabiliser et à comprendre les limites imposées dans la cour pour des raisons de sécurité et en harmonie avec les règles du Vivre Ensemble.
- Le nouveau règlement rédigé avec les enfants donne du sens à **la « sanction »** qui punit la règle non respectée : réparer ce que l'on abîme ou casse, nettoyer les dessins faits sur les murs ...
- Les délégués de classe l'ont présenté lors du conseil d'école de mars 2025 à Monsieur le Maire, à Madame la 1^{ère} adjointe à l'enfance et à l'Education, aux enseignants et aux parents d'élèves. Reste la question de l'information qui doit être comprise par tous les enfants : idée de visuels ou d'un petit film réalisé par des élèves....

FAMILLES/PARENTALITE

- **Communication avec les familles** : suite aux différents groupes de travail avec les partenaires, il s'est avéré qu'il manquait un outil souple facilitant les inscriptions aux structures municipales d'accueil, la communication d'informations et dans la gestion financière.
Ainsi, il a été mis en place :
 - Un Dossier unique d'inscription.
 - La création d'un Portail Familles.
 - Projet de mise en place d'un logiciel plus souple de pré inscriptions et de pré paiements à la rentrée scolaire 2025-2026.
- **Suppression du Clas (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) dès l'année scolaire 2024-2025** en raison de l'absence de la référente RASED, où le projet n'a pas pu se poursuivre. Néanmoins, la dernière année du CLAS a vu la réalisation **d'une Bibliothèque solidaire**, installée aux abords de l'école élémentaire, dont l'objectif est de faciliter l'accès à la lecture à tous les enfants.
- **Participation à la Manifestation intercommunale autour de la Parentalité « Parenthèses Familles »** organisée sur tout le territoire sur 4 jours consécutifs.

PREVENTION/CITOYENNETE/JEUNESSE

- **Conseil municipal des enfants et des jeunes**

Depuis mai 2022, un groupe de travail a été mis en place en partenariat avec la directrice de l'école élémentaire et l'équipe enseignante, la Commission Enfance et Education, le Collège et le Lycée.

En 2025, les conseillers élus sont au nombre de 15.

Les référentes sont la responsable de la communication et de la Maison du citoyen, ainsi que l'élue adjointe à l'Enfance, à l'Education et à la vie démocratique.

Les élus citoyens participent aux commémorations et événements culturels et festifs de la commune.

Les conseils municipaux se réunissent toutes les 7 à 8 semaines en Mairie avec l'Adjointe en charge de l'enfance, de l'éducation et de la démocratie participative, l'animatrice de la Maison du Citoyen et la DGS de la Mairie. Ils participent à la vie dans le village. Les thématiques abordées sont :

- Action de prévention.
- Sport
- Communication.
- Patrimoine et Culture.
- Festivités.

Différentes actions ont déjà été menées : Rencontres intergénérationnelles avec la Maison de Retraite, Ramassage des déchets (« Rivières propres » et « Nettoyons le Sud ») et réalisation d'un City Stade.

- **Maison du Citoyen**

Elle a été ouverte en juin 2021. Elle a pour objectif de créer du lien social sur le territoire et de développer des actions et initiatives citoyennes. Il s'agit d'un lieu intergénérationnel.

Les usagers peuvent y trouver des informations sur les mobilités (bus), les activités touristiques de la région, les manifestations organisées par les associations sur le village et bénéficier des permanences France Services 1 fois par semaine pour les accompagner dans leurs démarches administratives.

Les habitants peuvent déposer des annonces de demandes ou d'offres de services.

- **Cellule de Citoyenneté et de Tranquillité Publique (en lien avec la Parentalité)**

Elle a été mise en place début 2022.

Elle a pour vocation d'apporter des réponses à toutes les incivilités sur le territoire avec un rappel à l'ordre du maire, de lutter et de prévenir contre le décrochage et l'absentéisme scolaires.

Cette cellule fonctionne en partenariat avec l'EN, le Préfet et le Procureur de la République.

C'est le lieu où les familles sont convoquées : par exemple, pour du harcèlement scolaire ou la dégradation de biens publics autour des écoles ou des problématiques d'absentéisme ou de décrochage scolaires.

Depuis 4 ans, de fréquentes réunions ont lieu en cas de besoins justifiant amplement le rôle dévolu à ce comité.

Dans ce nouveau PEDT, les objectifs précédemment abordés dans le PEDT 2022-2025 demeurent d'actualité.

Néanmoins, l'axe majeur des années à venir est la **Prévention et la Citoyenneté** qui résulte d'un constat généralisé d'une dégradation des comportements et des interactions entre et avec les enfants et parents.

De concert avec l'Education Nationale, les APE et le Service municipal Enfance, une réflexion est menée pour reposer un cadre dans le respect de chaque institution, notamment le rappel des horaires d'accueil, des outils de communication, et de l'information et de la prévention des jeux dangereux ou des comportements à risques avec d'éventuelles addictions nocives.

Redonner du sens au « Vivre Ensemble » dans le respect de chacun et dans l'écoute de la parole de l'autre. Réapprendre à échanger harmonieusement avec les codes sociétaux adaptés.

Nos actions futures, en transversalité avec les partenaires institutionnels et associatifs, répondent à nos objectifs éducatifs dans le domaine de l'Enfance et de l'Education :

- **Actions de Prévention à l'environnement** : mise en place du tri sélectif sur toutes les structures municipales d'accueil et d'un compostage à la cantine scolaire. Dans le cadre du CMJ, ces actions font également partie des missions des élus.
- Pérenniser les interventions de la Police Municipale en matière de **Sécurité routière et de Prévention contre le Harcèlement** au sein de l'école élémentaire.
- Envisager des sensibilisations, en destination des familles, **du bon usage des écrans par leurs enfants**.
- Mettre l'accent sur **la lutte contre les discriminations**.
- **Libérer la parole de l'enfant dans l'enceinte des structures d'accueil et de l'école** en favorisant les outils d'expression : projet de mise en place, en partenariat avec l'Education Nationale, d'une Boîte aux lettres pour le recueil d'informations de violences, de maltraitances ... en complément du dispositif PHARE.
- **Eveiller à la solidarité et à l'empathie** : poursuivre l'alimentation en livres de la bibliothèque solidaire placée devant l'école élémentaire, poursuivre les rencontres intergénérationnelles (ALSH du mercredi et extra-scolaire et CMJ (Projet Friperie Solidaire et Participation à Octobre rose)).
- Collaborer avec l'intercommunalité lors de manifestation autour de **la Parentalité, compétence intercommunale** : « Parenthèse Familles ».
- **Priorité donnée également à la Jeunesse** sur notre village, dont la compétence est intercommunale. Le constat est fait d'un manque d'action en direct des jeunes laissés à eux-mêmes

Nous restons soucieux et à l'écoute des besoins et attentes des familles sur divers points :

- **Augmenter la capacité d'accueil de 16h30 à 18h00 sur le public 6/11 ans**, notamment en rajoutant un accueil périscolaire le lundi à la place de l'atelier éducatif, lequel ne correspond plus à un réel besoin sur le village.
- Poursuivre le projet amorcé courant 2025 concernant **la rénovation thermique du groupe scolaire**, dont les travaux initiaux commencent dès juillet 2025.
- Faciliter et assouplir les modalités d'inscriptions aux structures d'accueil municipales dès la rentrée scolaire 2025-2026. Présenté lors des conseils d'écoles de mars 2025, les membres des APE ont été satisfaits de cette nouveauté.

La transversalité des actions éducatives sur la commune repose sur un partenariat efficace. La diversité des acteurs et des situations et projets pédagogiques multiplie, pour les enfants les possibilités de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir-être et favorise l'émergence de projets en direction des familles et leur implication dans le parcours éducatif de leurs enfants. Cette diversité et cette complémentarité permettent ainsi de respecter au mieux les rythmes et les besoins des enfants.